**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 356

**Artikel:** A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260286

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la victime sera l'enfant, la pupille, l'employée ou la subordonnée de celui qui l'aura corrompue, ou lorsqu'elle aura été confiée à sa garde. L'auteur du projet avait prévu un nouveau délit, c'est la séduction d'une mineure de 16 à 18 ans, lorsque le séducteur a employé des moyens frauduleux. Ce délit est prévu par le projet de code pénal suisse. Les Sociétés de protection de la jeune fille avaient insisté dans leur pétition pour que ce délit fût maintenu, mais inutilement. Elles ne demandaient pourtant pas une chose extraordifût maintenu, mais inutilement. Elles ne de-mandaient pourtant pas une chose extraordi-naire, puisqu'il s'agissait seulement de punir le séducteur « ayant usé de moyens astu-cieux » vis-à-vis d'une jeune fille. Le cas s'était présenté en 1925 d'un homme marié ayant usé d'un faux nom et promis le ma-riage à une jeune fille de 17 ans pour la séduire. Le Tribunal cantonal, tout en recon-naissant que la jeune fille avait été la vic-time « de manœuvres immorales et haute-ment réprépensibles » de la part du séducteur. naissant que la jeune fille avait ete la vic-time « de manœuvres immorales et haute-ment répréhensibles » de la part du séducteur, avait du acquitter celui-ci, en constatant que le cas ne tombait pas sous le coup de la loi pénale. Le nouvel article proposé aurait com-blé cette lacune. Mais les membres de la Commission du Grand Conseil ne voulurent pas l'admettre, craignant les plantes abusives. Commission du Grand Conseil ne voulurent pas l'admettre, craignant les plaintes abusives. Et les pétitionnaires qui avaient demandé audience à la Commission pour lui exposer leur point de vue eurent plus que jamais le sentiment que cette Commission, exclusivement masculine, jugeait la question d'un point de vue bien... masculin. Les jeunes filles de la ses trouvaient tout à coup être ellesmasculine, jugeat la question d'un point de vue bien... masculin. Les jeunes filles de 16 ans se trouvaient tout à coup être elles-mèmes les séductrices délurées et « astucieu-ses » ... La Commission reffétait bien l'opi-nion, hélas ! encore si répandue, qu'en ces matières, c'est toujours la faute de la femme! Les Sociétés s'occupant de moralité publi-que auraient voulu qu'on facilitât la lutte contra la prestitution en supriment du re-

contre la prostitution en supprimant du ra-colage l'élément d'habitude qui actuellement est un élément essentiel de ce délit, et en supprimant également du proxénétisme « l'in-

supprimant également du proxénétisme « l'intention de lucre » que le projet introduisait comme élément essentiel. Ces deux demandes n'ont pas été agréées.

Parmi les vœux non agréés des 24 Sociétés pétitionnaires, citons encore l'article, prévu par le projet de code pénal suisse, en vertu duquel l'homme qui a « abandonné dans le besoin ou jeté dans le dénuement une femme qu'il a rendue enceinte hors mariage » peut être puni. Les pétitionnaires demandaient que cet article fût aussi introduit dans le code cet article fût aussi introduit dans le code vaudois. Il répond en effet à un vœu de l'opinion publique qui s'est étonnée à plu-sieurs reprises, ces dernières années, de voir, seurs reprises, ces dermeres annees, de voir, en cas d'infanticide ou d'avortement, la femme seule punie, alors que souvent le crime est dû en grande partie à l'abandon du séducteur. On a protesté qu'il serait de toute justice que celui-ci figurât aussi au procès comme complice Mais la question n'a même pas été mentionnée au Grand Conseil. Il est vrai que ce vœu était formulé dans le der-nier paragraphe de la pétition. Or, l'a-t-on lue jusqu'au bout? Et même, si on l'a lue n jesqu'au bour 25 mente, sa 1 a date u'il fallait faire vite, afin de devancer le ode pénal suisse, et occupé par des ques-ons plus importantes, — a-t-on cherché à tions plus importantes, — a-t-on cherché à comprendre ce que demandaient par là ces Sociétés pétitionnaires composées en majeure partie de femmes non électrices? Nous n'oserions l'affirmer.

ANTOINETTE OUINCHE, avocate.

#### XXº Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

(suite de l'article en première page)

Quant aux affaires internationales, le point douloureux est celui des finances de l'Alliance I. S. F.; si chacun comprend son devoir, l'Alliance vivra: et elle doit vivre! Le Comité Central a aussi manifesté son intérêt pour les affaires internationales en priant Mle Gourd de représenter la Suisse à la 2<sup>me</sup> Conférence pour la Paix, uni sièce en ce proférence pour la Paix, uni sièce en ce proférence pour la Paix, uni sièce en ce professiones de la company. Quant aux affaires internationales, le férence pour la Paix, qui siège en ce mo-ment à Belgrade: retenue au loin par cette malheureuse coïncidence, M<sup>11</sup> Gourd est en pensée avec nous, comme en fait foi le télégramme qu'elle nous adresse, et auquel il est répondu séance tenante, par la même voie, pour lui dire combien son absence, si inusi-

pour lui dire combien son absence, si inusi-tée, est regrettée.

L'activité du Comité Central, notamment pour la propagande, a entrainé des frais qui ont sensiblement dépassé les recettes; mais il n'y a pas lieu de s'en alarmer, puisque la fortune de l'Association s'élève encore à près de 10.000 fr. Le rapport de caisse, présenté par M<sup>Ile</sup> Grütter, est, ainsi que celui de la présidente, M<sup>me</sup> Leuch, adopté par l'Assem-blée. M<sup>mes</sup> Vuilliomenet, Dutoit et Debrit ren-seignent sur les tâches dont elles ont été seignent sur les tâches dont elles ont été spécialement chargées: la Commission du cinéma est arrivée à des conclusions qu'elle se prépare à faire valoir devant la conférence des directeurs de police, cet automne. Sous

la direction de M<sup>lle</sup> Dutoit, le Cours de vacances aura lieu à Morat, et promet d'être aussi attrayant que de coutume. Quant au voyage à Londres, il a réuni un nombre d'adhésions supérieur à ce que l'on attendait, et 40 heureuses suffragistes ne vont pas taret 40 heureuses suffragistes ne vont pas tar-der à s'en aller là-bas, fortifier leurs con-

ter a sen aner al-bas, fortifier teurs convictions et leurs espoirs.

Ces affaires administratives liquidées, on était impatient d'entendre Mb Schlatter, de Horgen, parler de l'activité des Tribunaux pour les mineurs. Si le droit traditionnel occupait avant tout du délit et non du délinon en vient maintenant à renverser les termes; c'est de ce nouveau point de vue que part le projet de Code pénal fédéral, qui, se plaçant nettement sur le terrain éducatif, accomplit un très grand progrès pour ce qui concerne le traitement des mineurs. Mais la procédure à suivre reste de la compétence des cantons; et le succès de la nouvelle législation dépendra en grande partie de la façon dont elle sera appliquée par eux. M<sup>lle</sup> Schlat-ter, qui fonctionne elle-même comme juge d'instruction pour mineurs, souhaite de voir s'établir une étroite collaboration entre le juge de l'enfance et les institutions de pré-

voyance sociale publiques ou privées. L'exposé de M<sup>1</sup>1º Schlatter, à la fois instructif et émouvant, ne fut malheureusement suivi d'aucune discussion: quoiqu'il fasse en-core grand jour, l'heure avance, et la dis-persion des locaux oblige à parcourir tout au long la coquette ville, parée de verdures. au long la codquete vine, paree de veruures. Pas de danger de s'y égarer, sous la conduite des mignonnes éclaireuses, surgissant comme par enchantement dès qu'on est dans l'embarras. Nous voici donc à la Waage, dit l'enseigne; à la Balance, répète à sa manière la façade; car, ici, le français a droit de cité. la laçade; car, ict, le français à utroit de che. La Balance tient dans ses plateaux le plus succulent des banquets, lequel — chose merveilleuse — passe sans discours ni musique, le tout étant réservé pour plus tard. Ainsi, les conversations vont leur train sans encombre, révélant des affinités imprévues. Puis on se transporte à la *Tour rouge*, dans la vaste et brillante salle où se déroule la soirée

déjà contée. C'est dimanche matin. Avant la séance du matin, deux professeurs se dévouent pour faire visiter de fond en comble le bâtiment modèle qu'est l'Ecole de district, pourvue des locaux les l'Ecole de district, pourvie des locaux les plus appropriés à chaque branche d'enseignement, et qui mériterait une description détaillée. Il faut s'arracher à la contemplation de tant de merveilles, pour aller entendre la conférence de M<sup>ILE</sup> Burkhardt, conseillère de paroisse à Genève, sur La collaboration de la femme dans l'Eglise, conférence qui par son Alévation, est aussi édilaboration de la femme dans l'Eglise, con-férence qui, par son élévation, est aussi édi-fiante qu'un culte, et qui est écoutée avec le même recueillement. Après un rapide coup d'œil sur les progrès accomplis en Suisse, M¹le Burkhardt s'attache spécialement à dé-crire ce qui se fait à Genève, et à définir le rôle utile des conseillères de paroisse, aides laïques meis dont le travail partique s'escetique s'esc laïques, mais dont le travail pratique s'accom-pagne d'une noble action spirituelle. Il faudrait plus des quelques lignes dont

nous disposons encore pour donner, ne serait-ce qu'une faible idée de la conférence à la fois savante et vivante de M<sup>m</sup> Gasser, Dr. ès sc. polit., de Zurich, sur Les causes du chômage; aussi nous réservons-nous d'en parler

tard en détail.

plus tard en détail.

On se rend, pour un diner rapide, au Sonnenblick, restaurant sans alcool logé, avec d'autres institutions, dans un bâtiment qui semble jouer le rôle de Frauenzentrale; puis on s'engouffre dans des autocars qui, sous la pluie, vous font remonter le cours des Acces en vous transportant au fier château on s'engouitre dans des autocars qui, sous la pluie, vous font remonter le cours des âges, en vous transportant au fier château de Wildegg, puis au cloitre de Königsfelden, qui marque le lieu où fut assassiné l'empereur Albert; de là, à l'amphithéâtre de Vindenieus de sefin au repartie de Vindenieus de donissa; et enfin, pour ne rien manquer, ... au Kursaal, pour le thé d'adieu. C'est dire que l'on remporta, de Baden, toute la gamme possible d'impressions, de visions et de sensapossible a impressions, de visions et de sensa-tions. Mais ce qui domine, avec l'acquis d'un travail solide et sérieux, c'est le souvenir de l'accueil le plus cordial, et la reconnaissance à celles qui l'ont si parfaitement préparé.

E. Porret.

## La Journée des Femmes de Genève

On ne répète jamais sans l'ombre d'une ap éhension ce qui a bien réussi une première fois. Heureusement, l'Union des Femmes de Genève n'a pu que se féliciter de l'initiative qu'elle a prise en se souvenant du beau succès, deux ans prise en se souvenant du beau succès, deux ans plus tôt, d'une rencontre analogue en ce même Palais Eynard.

L'après-midi du 10 mai vit donc la foule des L'apres-mid du 10 mai vit donc la foule des grands jours affluer vers les salons où elle avait été conviée: femmes de tout âge, donnant leur attention et leurs applaudissements aux orateurs venus les entretenir du grave problème de la paix. Les femmes et la paix. M. William Martin,

président de l'Association genevoise pour la S.d.N. president de l'Association genevoise pour la S.d.N. et rédacteur politique au *Journal de Genève*, parla le premier, après les paroles de bienvenue prononcées par M™ Chapuisat, qui présidait la séance. M. Martin se réjouit de ce que les fem-mes veuillent travailler pour la paix. Il indique ce qu'elles peuvent faire, non sans se demander si elles l'ont vraiment toujours essayé. Il étudie si elles l'ont vraiment toujours essayé. Il étudie ensuite les principaux dangers qui menacent le monde: guerre, révolution sociale, et montre comment le problème économique est le plus immédiat et le plus sérieux. L'orateur, après avoir passé en revue les causes de guerre et de bouleversements qui anéantiraient notre civilisation, is l'on ne parvenait à y remédier vite, montre néanmoins un certain optimisme, mais il déplore le scepticisme qu'il constate trop souvent, et à Genève même, quant à l'œuvre des organisations internationales pour la paix. C'est nous, dans la ville de la S. d. N., qui devons aider à créer l'atmosphère favorable aux délibérations en vue de la mosphère favorable aux délibérations en vue de la paix du monde.

Mile E. Serment, présidente de la Commission Mile E. Serment, présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, fit, après cet exposé impressionnant, une belle allocution remplie d'idées élevées, de critiques justes, sur l'influence de la femme, de la famille, des éducateurs, qui n'est pas toujours ce qu'elle pourrait et devrait être, et elle cite de nombreux fragments d'écrits ou de conférences de la grande pacifiste et éducatrice: M™ Pieczynska. Que notre idéal féminin soit la sublime parole d'Antigone: « Je ne suis pas née pour haïr, mais pour aimer.» Et M<sup>II</sup> Serment termine en rappelant la Règle d'or du Conseil International des Femmes, qui veut le respect mu-tuel de toutes les patries.

Ces éloquents discours nous serions bien ingrate de l'oublier — furent précédés et sui-vis de musique. Mme Zbaeren-Borel, professeur de chant, fit d'abord entendre un air du *Messie*, de Haendel, puis elle chanta, vivement applaudie une mélodie avec des paroles sur la paix que M<sup>Ile</sup> H. Naville avait composées pour la circonstance, finissant par des airs de Dalcroze, après que, sur la proposition de Mme Chapuisat, l'Assemblée eut adopté le vœu suivant:

Les participantes à la Journée des Femmes de Genève, réunies le 10 mai, au Palais Eynard, émettent le vœu que, pour leur activité personnelle ou collective, les femmes de Genève contribuent à assurer le succès de la Conférence du désarmement.

Un entraînant petit orchestre dirigé par Mile Correvon, une profusion de fleurs, la parfaite organisation du buffet, le thé pris à l'intérieur et au jardin, Panimation, le joyeux soleil. l'impression de concorde et de sérénité firent de ce 10 mai, pour les femmes de Genève, une journée qu'elles se rappelleront longtemps.

### A travers les Sociétés

Fédération vaudoise des Unions

de Femmes.

16me assemblée des délégués de la Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud s'est tenue le 12 mai, à Aigle, sous la présidence de Mme Henri Couvreu-de Budé (Vevey). L'Union des femmes d'Aigle, qui fêtait le anniversaire de sa fondation avait organisé une charmante réception, décoré de fleurs la chapelle de l'Eglise libre, où se tint l'assem-blée, la salle du collège où, l'après-midi, fut

servi un thé avec productions, chants et discours.

Après une cordiale bienvenue de Mme SoutterChausson, présidente de l'Union d'Aigle, Mme Chausson, presidente de l'Union d'Aigle, Mime Couvreu a rappelé la mémoire de Miles Annette Rieder, secrétaire de l'Union de Vevey, C. Vidart, Germaine Cérésole, fondatrice de l'Union de Morges, le jubilé de 25 ans des Unions de Château-d'Œx et de Nyon. La Fédération s'est associée à plusieurs sociétés féminines pour présentes des constant la presente des la constant la const senter des vœux concernant le nouveau Code pénal vaudois, pour protester contre l'élection d'une « Miss Switzerland »; elle a signé une lettre demandant au Conseil d'Etat la répartition de la dîme de l'alcool aux œuvres luttant contre l'aldime de l'alcool aux œuvres luttant contre l'ai-coolisme; elle a participé à la réunion de Zurich des «Frauenzentrale» et cherche une représen-tante féminine dans la commission qui étudie la création d'un bureau de contrôle pour les produits et les ustensiles ménagers; elle s'intéresse à l'enquête fédérale sur le service do-mestique; sa vice-présidente, Mlle Fr. Fonjallaz, présidente de l'Union des Femmes de Lavaux, fait partie de la Commission d'alimentation du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale; l'hi-ver p:ochain sera faite une enquête sur la con-sommation du pain. La Fédération, avec l'Association des Vaudoises, a organisé avec succès, le 27 janvier dernier, la IV<sup>me</sup> Journée des Femmes vaudoises. Elle prépare, avec les Veveysannes, l'Assemblée de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses (groupant 180 sociétés), qui sié-gera à Vevey les 26 et 27 septembre prochain. « Nous nous sentons impuissantes, a dit M<sup>me</sup> Couvreu, devant les grands problèmes interna-tionaux qui se posent devant l'opinion publique: désarmement, chômage, etc.; poursuivons néan-moins notre modeste travail, faisons du bien au-

tour de nous, développons la solidarité féminine, soulageons les misères physiques et morales, re-dressons quelques erreurs, soyons fidèles dans les petites choses, afin que, plus tard, de grandes choses nous soient confiées.»

Le Comité est composé de Mmes H. Couvreu, acclamée présidente; Fr. Fonjallaz (Epesses), vice-présidente; Linette Comte (Lausanne), secrévice-présidente; Linette Comte (Lausanne), secre-taire; R. Jaunin (Avenches), trésorière; Berdoz (Moudon), Dubuis-Martin (Château-d'CEX), Su-zanne Meylan (Le Sentier), Elisa Serment (Le Mont s/Lausanne), Soutter-Chausson (Aigle), avec Clerc (Rolle) et Nicole (Montreux) comme suppléantes.

suppleantes.

Mile Fonjallaz et Mine Gillabert-Randin (Lausanne) ont parlé de la constitution de l'Association agricole des femmes vaudoises; puis Mine de l'enfance, a fait appel aux Unions de Femmes, pour seconder les efforts de l'Aide à la Naissance, dont le but est de combattre la mortalité infantile en venant en aide aux mères nécessiteuses habitant des régions isolées, où ne se trouvent aucune Union de femmes, aucune Œuvre de la layette. Le Secrétariat pour la protection de l'enfance reçoit avec reconnaissance tout le linge, les vêtements neufs ou usagés pouvant servir des mères et à leurs bébés, et les réexpédie sur demande des sages-femmes.

Mile E. Serment (Le Mont s/ Lausanne) parle

ensuite de la pétition de l'Union intern des femmes pour la paix et la liberté; bien qu'elle demande une chose impossible, soit le désarmement total et immédiat, les femmes doivent la signer pour affirmer leur volonté de paix.

Le temps avait manqué, lors de la Journée des Femmes vaudoises, pour discuter les travaux de Mme Leuch et de Mle Linette Comte sur la protection de l'enfance malheureuse, et souligner les lacunes que présente notre organisation tutélaire. La question est revenue à Aigle, où se trouvaient des tutrices, des inspectrices d'enfants placés, des femmes de pasteurs qui ont fait part de leurs expériences. On entendit Mmes Rochat-Beyeler (Cully), Thilo (Moudon), Bonnard (Lausanne), M<sup>les</sup> Fonjallaz (Epesses), Quinche. avocate (Lausanne), Hahn (Territet); toutes sont d'avis que l'institution de tuteurs officiels s'impose; on ne peut plus demander, aujourd'hui, aux tuteurs et aux tutrices les démarches, les sacrifices de temps et d'argent qu'exige une tutelle; les femmes ne ménagent jamais leur concours, leur dévouement au service de l'enfance, mais elles doivent constater que la tutelle entraîne des sacrifices pécuniers au-dessus de leurs capacités.

Le placement des enfants a fait l'objet d'un intéressant échange de vue; les inspectrices sont toutes d'accord que l'âge de la protection devrait étre étendu à l'époque de la scolarité; que le placement dans des familles est extrêmement risqué; très rares sont les milieux offrant les ga-ranties morales nécessaires; bien des fillettes placées sont indignement exploitées; la pensiona (25 fr. par mois) payée pour çes enfants est trop-faible; elle devrait être doublée; n'a-t-on pas vu de pauvres enfants marcher dans des souliers trop. petits parce que leurs parents adoptifs ne pou-vaient leur en payer au fur et à mesure de leur croissance? L'Etat ne pourrait-il au moins payerle trousseau? La tendance actuelle est d'écarter les orphelinats; ne valent-ils pas mieux, surtout sous la direction d'une personne d'élite, que ces. familles de moralité douteuse? L'œuvre des Petites Familles dispose encore de lits pour les petits abandonnés, et son action se révèle extrêpectis auamonnes, et son action se révèle extre-memént efficace. Sur la proposition de M<sup>10</sup> Quin-che, le Comité veillera à ce que les curateurs. officiels prévus par la réorganisation de l'assis-tance vaudoise soient aussi bien des femmes que des hommes.

Dans la séance de relevée, Mile Hahn, prési-dente vaudoise des Amies de la Jeune Fille (Territet), souligna le sort misérable des femmes âgées qui ne peuvent plus gagner leur vie et pour lesquelles il faudra créer des homes. Actuellement ces femmes s'adressent aux Amies de la Jeune Fille; mais les homes pour les jeunes filles ne peuvent convenir à leurs aînées, qui ont besoin de repos. Il faut faire quelque chose pour ces de repos. Il faut faire quelque chose pour ces malheureuses, prévoir la création de logements à bon marché, de homes hospitaliers. Ce serait une-belle tâche à entreprendre par les Unions de femmes. Enfin, Mªe Widmer-Curtat, présidente-de l'Association des Vaudoises, attira l'attention. sur les dangers qu'offrent, pour les jeunes do-mestiques, leurs chambres au haut des maisons; surveillance est impossible et la situation pleine de dangers.

# Carnet de la Semaine

undi 15 juin:
Genève: Association genevoise pour le Suffrageféminin, 22, rue Étienne-Dumont, 20 h. 30;
Assemblée générale annuelle. A l'ordre du
jour: Rapports divers; Election du Comité
et de la Présidente; Les suffragistes suisses
à Baden, rapport sur l'Assemblée généralede l'Association suisse, par Mª S. Brenner;
Féminisme en voyage (les réanions de Belgrade de l'Alliance Internationale pour le
Suffrage; à travers la Yougoslavie; le féminisme à Sarajevo; portraits et paysages),
causerie par Mª Gourd. — Thé après la
séance.